

Chapitre 4 - L'organisation des travaux comptables

Synthèse

Table des matières

1.	L'organisation des travaux comptables.....	3
1.1.	La réalisation des travaux comptables.....	3
1.2.	La durée des travaux comptables : l'exercice comptable	3
1.3.	La hiérarchie des travaux comptables.....	4
1.3.1.	L'enregistrement des opérations au journal.....	5
1.3.2.	Le grand-livre.....	5
1.3.3.	La balance, instrument de contrôle comptable	7
1.3.4.	Établissement des documents de synthèse	7
2.	La comptabilité d'engagement et la comptabilité de trésorerie	11

1. L'organisation des travaux comptables

1.1. La réalisation des travaux comptables

La réalisation de travaux comptables découle :

- **D'une obligation fiscale**

Lorsque l'entreprise réalise des profits, fiscalement, elle a l'obligation de payer des impôts sur ses revenus. L'entreprise doit donc calculer précisément chaque année les gains de l'année pour les déclarer à l'administration fiscale.

- **D'une obligation légale**

Le code de commerce impose aux entreprises d'établir une comptabilité. Il précise qu'il faut :

- Procéder chronologiquement à l'enregistrement comptable des opérations affectant le patrimoine de l'entreprise. Les livres obligatoires retracent ces enregistrements, à l'appui de pièces justificatives.
- Contrôler l'existence et la valeur des éléments actifs et passifs du patrimoine par un inventaire au moins tous les 12 mois.
- Établir les comptes annuels à la clôture de l'exercice (le bilan, le compte de résultat et les annexes).

- **D'une aide à la décision**

Les documents comptables sont une aide pour obtenir des informations précises.

En interne, le dirigeant a besoin d'informations pour comprendre les résultats et prendre les bonnes décisions.

En externe, les partenaires de l'entreprise (actionnaires, banques, état...) sont également intéressés de connaître la situation financière avant d'engager des transactions avec elle (réalisation d'un prêt entre la banque et l'entreprise).

1.2. La durée des travaux comptables : l'exercice comptable

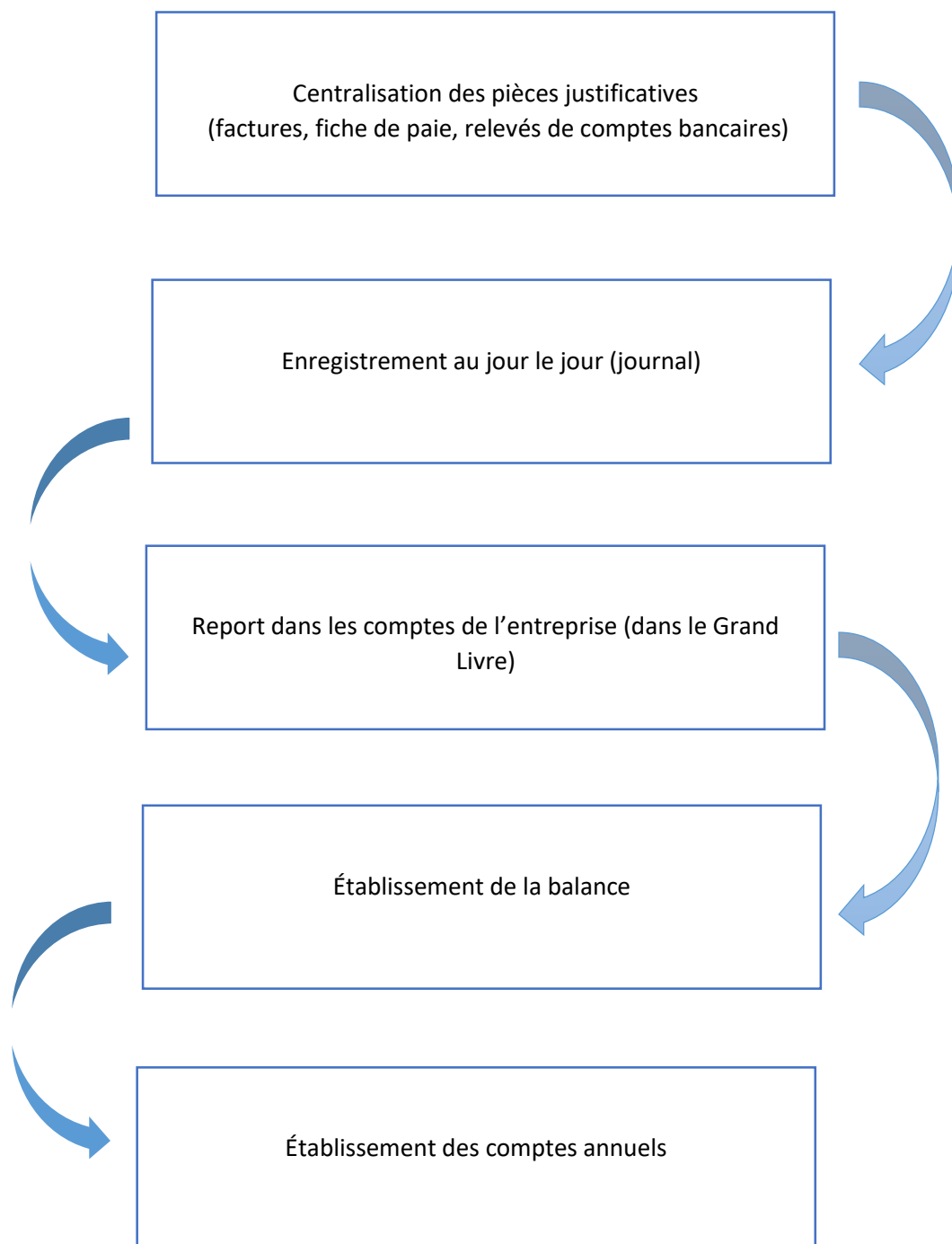
Pour des raisons légales et pratiques, la vie de l'entreprise est obligatoirement découpée en périodes d'un an à l'issue desquelles l'entreprise doit calculer et présenter ses comptes. Cette période de 12 mois consécutifs s'appelle l'exercice comptable.

1.3. La hiérarchie des travaux comptables

Les travaux comptables sont organisés selon une échelle temporelle précise : certains travaux sont quotidiens (l'enregistrement des ventes par exemple), d'autres mensuels (la réalisation des fiches de paies), d'autres annuels (réalisation des documents de synthèse).

De plus, ces différents travaux présentent des degrés de complexité variables. Une hiérarchie s'impose donc dans la réalisation de ces travaux comptables.

Important : le schéma suivant va être détaillé et expliqué au sein des chapitres suivants.



1.3.1. L'enregistrement des opérations au journal

Le journal est le document permettant d'enregistrer chronologiquement les opérations de l'entreprise. Il s'agit d'un document obligatoire (article R. 123-174 du Code de commerce).

Par convention, une écriture comptable se présente de la façon suivante :

(N° de comptes)	Date	(Débit)	(Crédit)
X	Comptes débités	X	
X	Comptes crédités		X
	<i>Libellé</i>		

Selon le principe de la partie double, toute écriture doit être équilibrée, c'est-à-dire que le débit doit être égal au crédit. Il s'agit là d'un premier contrôle comptable.

Application pratique :

Le 01/09/N, l'entreprise X achète à crédit des matières premières pour un montant de 2 000 € (facture n°356).

	01/09/N		
601	Achats de matières premières	2 000	
401	Fournisseurs		2 000
	<i>Facture n°356</i>		

1.3.2. Le grand-livre

Le grand-livre est l'ensemble des comptes de l'entreprise. Document obligatoire, il est établi dans l'ordre des numéros de comptes et reprend pour chaque compte tous les mouvements dans l'ordre chronologique.

De façon schématique, on présentera l'ensemble des comptes en T de l'entreprise classés par ordre croissant de numéro de compte.

Extrait de grand-livre au 31/12/N

101 - Capital		106 - Réserves		218 - Véhicules	
S.A.N	150 000	S.A.N	12 900	S.A.N	14 000
		01/01	28 660		
SC = 150 000		SC = 41 560		SD = 14 000	

...

Le grand-livre permet de calculer le solde de chaque compte (comparaison entre le total des débits et le total des crédits). Il est également consulté pour contrôler les écritures enregistrées dans chaque compte.

Remarque :

Au début de l'exercice comptable, on doit reprendre les soldes des comptes de bilan (comptes de classe 1 à 5) ; c'est le **solde à nouveau**. Les comptes de bilan reflètent l'évolution du patrimoine de l'entreprise, ils doivent donc conserver l'historique des mouvements. Ce n'est pas le cas pour les comptes de gestion (comptes de charges et de produits) car ces comptes traduisent l'activité de l'entreprise au cours d'une année et permettent de calculer le résultat de l'exercice correspondant.

Application pratique :

Dans le cas d'une entreprise louant un véhicule, le compte 613 – Locations doit normalement comporter 12 loyers mensuels en fin d'exercice.

613 - Location	
01/01/N : 550	
01/02/N : 550	
01/03/N : 550	
01/04/N : 550	
01/04/N : 550	
...	
01/12/N : 550	
SD = 6 600	

1.3.3. La balance, instrument de contrôle comptable

La balance n'est pas un document obligatoire et de ce fait, sa présentation n'est pas formalisée. Elle constitue en revanche un outil de contrôle avant l'établissement du bilan et du compte de résultat.

La balance comporte la liste des comptes (par ordre croissant de n° de compte) et présente pour chacun :

- le total des débits ;
- le total des crédits ;
- le solde (débiteur ou créditeur).

Balance au 31/12/N

N° de compte	Intitulé des comptes	Total		Solde	
		Débit	Crédit	Débiteur	Créditeur
	Total	X	X	Y	Y

Dans une balance, on doit toujours avoir :

- **Total des débits = Total des crédits.**
- **Total des soldes débiteurs = Total des soldes créditeurs.**

1.3.4. Établissement des documents de synthèse

Les soldes des comptes récapitulés dans la balance permettent d'établir les documents de synthèse que l'entreprise doit obligatoirement présenter à la fin de chaque exercice comptable.

Les entreprises sont également amenées à établir des documents de synthèse en cours d'exercice pour des besoins de gestion.

➤ Le compte de résultat

Le compte de résultat retrace l'activité de l'entreprise au cours de l'exercice comptable. Il explique la création ou destruction de richesse de l'entreprise au cours de l'année.

Les charges et les produits sont classés par nature en tenant compte de trois niveaux successifs :

- Charges et produits d'exploitation.
- Charges et produits financiers.
- Charges et produits exceptionnels.

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
Charges d'exploitation		Produits d'exploitation	
Achats de marchandises	3 150,00	Ventes de marchandises	5 420,00
Achats de matières premières et consommables	28 400,00	Ventes de produits finis	91 650,00
Autres charges externes	14 210,00	<i>Total Chiffre d'Affaires (CA)</i>	<i>97 070,00</i>
Impôts, taxes et versements assimilés	7 150,00	Autres produits	—
Salaires et traitements	25 300,00		
Dotations aux amortissements	4 800,00		
Total charges d'exploitation	83 010,00	Total produits d'exploitation	97 070,00
Charges financières		Produits financiers	
Intérêts bancaires	580	Revenus de placements	350
Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
Sur opérations de gestion	4 100,00	Sur opérations de gestion	6 200,00
---	---	---	---
TOTAL DES CHARGES	87 690,00	TOTAL DES PRODUITS	103 620,00
Solde créditeur : Bénéfice	15 930,00	Solde débiteur : Perte	0
---	---	---	---
TOTAL GÉNÉRAL	103 620,00	TOTAL GÉNÉRAL	103 620,00

Pour équilibrer le compte de résultat (égalité des totaux généraux), il faut inscrire le résultat :

- en bas des charges lorsqu'il s'agit d'un bénéfice.
- en bas des produits lorsqu'il s'agit d'une perte.

Le résultat d'une entreprise est déterminé en comparant les charges et les produits au cours d'un exercice. Il ne concerne que les comptes de la classe 6 et de la classe 7.

$$\text{Résultat de l'exercice} = \sum \text{Produits} - \sum \text{Charges}$$

Si $\sum \text{Produits} > \sum \text{Charges}$, le résultat est un bénéfice

Si $\sum \text{Produits} < \sum \text{Charges}$, le résultat est une perte

➤ Le bilan

Le bilan présente le patrimoine à la date de clôture de l'exercice comptable. Il reprend les soldes des comptes des classes 1 à 5.

ACTIF	Montant	PASSIF	Montant
Actif immobilisé (Classe 2)		Capitaux propres (Classe 1)	
Immobilisations incorporelles	—	Capital	30 000,00
Immobilisations corporelles (Terrains, Constructions)	52 222,00	Réserves	49 000,00
Immobilisations corporelles (Matériels)	26 456,00	Résultat de l'exercice	8 050,00
Immobilisations financières	3 500,00		
Total actif immobilisé	82 178,00	Total capitaux propres	87 050,00
Actif circulant		Emprunts et dettes	
Stocks (Classe 3)	23 456,00	Emprunts bancaires (Classe 1)	40 000,00
Créances (Classe 4)	8 789,00	Dettes fournisseurs (Classe 4)	7 678,00
Disponibilités (Classe 5)	22 305,00	Autres dettes (Classe 4)	2 000,00
Total actif circulant	54 550,00	Total des dettes	49 678,00
TOTAL GÉNÉRAL ACTIF	136 728,00	TOTAL GÉNÉRAL PASSIF	136 728,00

Précisions sur l'actif du bilan :

L'actif immobilisé regroupe les biens de l'entreprise destinés à servir durablement :

- Immobilisations incorporelles : fonds de commerce, brevets, marques, logiciels...
- Immobilisations corporelles : terrains, constructions, matériels...
- Immobilisations financières : prêts, titres...

L'actif circulant est constitué de biens faisant l'objet d'un renouvellement permanent dans le cadre du cycle d'exploitation :

- Stocks : matières premières non encore consommées, produits finis ou marchandises non encore vendus...

- Créances : créances clients par exemple, provenant des délais de paiement accordés par l'entreprise ;
- Disponibilités : comptes bancaires et caisse.

Précisions sur le passif du bilan :

Les capitaux propres représentent les ressources investies à long terme dans l'entreprise par ses propriétaires :

- Capital apporté par l'exploitant individuel, les associés ou les actionnaires ;
- Réserves (bénéfices antérieurs réinvestis dans l'entreprise) ;
- Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte) : il correspond au résultat apparaissant dans le compte de résultat de l'exercice écoulé.

Les dettes sont constituées :

- Des emprunts contractés par l'entreprise ;
- Des dettes (dettes fournisseurs provenant des délais de paiement accordés à l'entreprise, dettes fiscales et sociales envers l'État et les organismes sociaux) ...

Prêt(e) à passer à la pratique ?

Découvrez nos fiches d'exercices d'entraînement (**exercices 8 à 13**), fiches de révision complètes et corrigés pas-à-pas sur notre espace dédié : <https://www.comprendre-la-compta-gestion.com/shop-licence-%C3%A9conomie-gestion>

2. La comptabilité d'engagement et la comptabilité de trésorerie

La comptabilité d'engagement est une méthode comptable qui consiste à enregistrer les opérations économiques dès qu'elles sont engagées, c'est-à-dire dès qu'elles sont réalisées ou dès qu'elles sont certaines, même si elles n'ont pas encore été payées ou encaissées. Cette méthode est opposée à la comptabilité de trésorerie, qui enregistre les opérations uniquement lorsque les flux de trésorerie ont lieu.

- Produits : une facture de vente est enregistrée dès qu'elle est réalisée suite à la vente d'un produit, même si le paiement n'a pas encore été reçu.
- Charges : les dépenses sont enregistrées dès qu'elles sont engagées, même si elles n'ont pas encore été payées.

Application pratique :

Le 01/09/N, l'entreprise X achète à crédit des matières premières pour un montant de 2 000 € (facture n°356). Le paiement a eu lieu le 01/10/N.

01/09/N			
601	Achats de matières premières	2 000	
401	Fournisseurs		2 000
	<i>Facture n°356</i>		

01/10/N			
401	Fournisseurs	2 000	
512	Banque		2 000
	<i>Rgt - Facture n°356</i>		

La comptabilité de trésorerie est réservée aux entreprises de petite taille. Elle est simple puisque seules les opérations engendrant une entrée ou une sortie de trésorerie sont enregistrées.

Application pratique :

le 01/09/N, l'entreprise X achète à crédit des matières premières pour un montant de 2 000 € (facture n°356). Le paiement a eu lieu le 01/10/N.

La première écriture précédente n'existe pas. On passera seulement l'enregistrement du paiement de la facture.

01/10/N			
401	Fournisseurs	2 000	
512	Banque		2 000
	<i>Rgt - Facture n°356</i>		